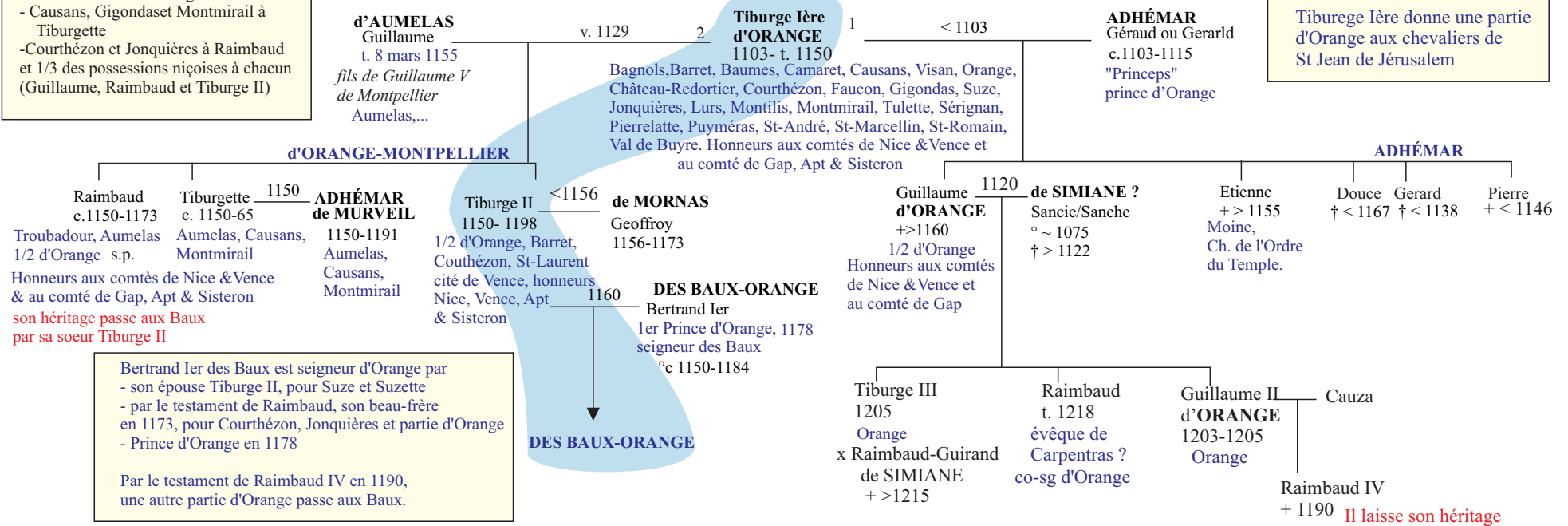


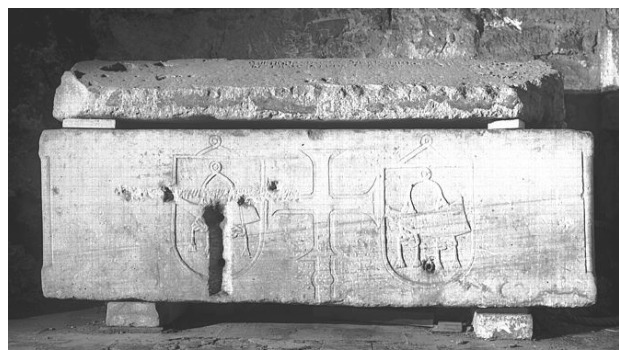
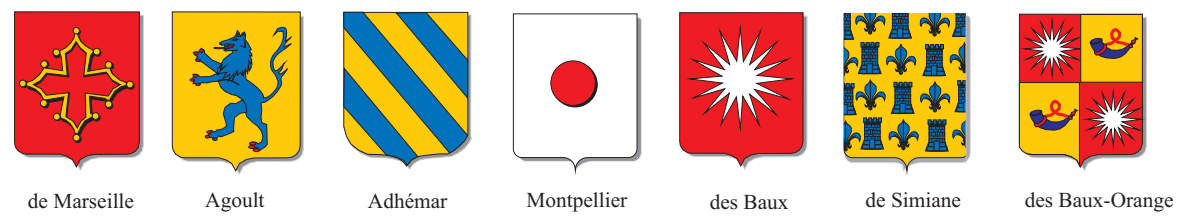
Tiburge Ière légue (Testament de 1150) :
 - 1/2 d'Orange à Guillaume et Raimbaud
 - Suze et Suzette à Tiburge II
 - Causans, Gigondaset Montmirail à Tiburgette
 - Courthézon et Jonquières à Raimbaud
 et 1/3 des possessions niçoises à chacun (Guillaume, Raimbaud et Tiburge II)

Tiburge Ière donne une partie d'Orange aux chevaliers de St Jean de Jérusalem



Bertrand Ier des Baux est seigneur d'Orange par
 - son épouse Tiburge II, pour Suze et Suzette
 - par le testament de Raimbaud, son beau-frère en 1173, pour Courthézon, Jonquières et partie d'Orange
 - Prince d'Orange en 1178

Par le testament de Raimbaud IV en 1190, une autre partie d'Orange passe aux Baux.



Sarcophage retrouvé dans l'église Saint Victor de Marseille. Probablement de la Maison d'Orange

Les Baux possèdent donc la Principauté d'Orange en totalité sauf la partie remise aux chevaliers de St Jean de Jérusalem, partie que Bertrand IV des Baux recevra en fief de Charles Ier d'Anjou en 1308 en retour de son hommage. Charles Ier d'Anjou avait hérité des chevaliers de Saint Jean de Jérusalem en 1307.

► Article de Jean-Claude POLY
 ► Guillaume CLAMENS, Archeam n°16